AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_88-DE
Reçu le 19/04/2023

2023/ 88 du 13 avril 2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 13 avril 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 06 avril 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil -Virginie Mouche – Joël De Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier - Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin - Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud
Suppléants présents	3	Bruno Beuque (Commune de Bouteilles St Sébastien) Thomas Bernard (Commune de Chapdeuil) Sarah Cudmore (Commune de Montagrier)
Titulaires absents	15	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Joël Constant – Francis Lafaye – Laurent Casanave – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Jean-Pierre Paretour – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Muriel Morlion
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Jean-Pierre Prunier à Régis Defraye Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Romain Perruchaud Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Christophe Rossard à Yves Mahaud Pierre Guigné à Didier Bazinet Jean-Pierre Paretour à Joël De Luca Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Muriel Morlion à Patrick Lachaud

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_88-DE
Reçu le 19/04/2023

DELIBERATION N° 2023 /88 (Code Nomenclature /413)
DATE : 13 AVRIL 2023
RAPPORTEUR : Yves Mahaud
OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification de 8 postes jusqu'à ce jour vacants et rendu actifs :

  -1 poste d'adjoint d'animation à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
  -2 postes d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
  -1 poste d'adjoint d'animation à 30h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
  -1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à 27h hebdomadaire suite à la demande d'augmentation du temps de travail au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
  -1 poste d'adjoint d'animation à 30h hebdomadaire suite à la demande d'augmentation du temps de travail au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
  -1 poste d'adjoint technique à 21 hebdomadaires en CDI suite à la demande d'augmentation du temps de travail au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
  -1 poste d'adjoint d'animation à 32h hebdomadaire suite à la demande de nomination stagiaire au 01/04/2023 d'un agent au service à la population

- Monsieur le Vice-Président a procédé à la modification d'1 poste jusqu'à ce jour vacant rendu en position de disponibilité :

  -1 poste d'adjoint technique à 35h hebdomadaire suite à la fin de détachement au 31/12/2022 et à la mise en position de disponibilité pour convenances personnelles au 01/01/2023 d'un agent au service technique

- Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

Vu le CT du 24 octobre 2022 :

-la suppression d'1 poste d'adjoint technique à 27h hebdomadaire en CDI suite à la nomination stagiaire au 01/01/2023 d'1 agent au service à la population
-la suppression d'1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à 24h hebdomadaire suite à la demande l'augmentation du temps de travail au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
- la suppression d'1 poste d'adjoint d'animation à 23h hebdomadaire suite à l'augmentation du temps de travail au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
- la suppression d'1 poste d'adjoint technique à 12h05 hebdomadaire en CDI suite à l'augmentation du temps de travail au 01/01/2023 d'un agent au service à la population

Vu le CST du 21 mars 2023 :

-la suppression d'1 poste d'adjoint technique principal 2° classe à 22h hebdomadaire suite au départ en retraite au 01/01/2023 d'un agent au service à la population
-la suppression d'1 poste d'agent de maîtrise à 35h hebdomadaire suite au départ en retraite au 01/01/2023 d'un agent au service technique
-la suppression d'1 poste d'adjoint technique à 28h hebdomadaire au départ en retraite au 01/10/2022 d'un agent en position de disponibilité au service à la population

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_88-DE
Reçu le 19/04/2023

Le tableau des effectifs recense désormais 129 postes dont 119 postes pourvus représentant 113 ETP, 8 disponibilités et 2 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 2 contrats VTA à temps plein, 3 contrats de projet à temps plein, 17 contrats de missions temporaires représentant 8.19 ETP, 10 CDD représentant 8.05 ETP

Le tableau des effectifs est désormais le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS **FONCTIONNAIRES**	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont dispos	
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché	35	4	4	0	0
Rédacteur Principal 1°Classe	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 2°Classe	35	1	1	0	0
Rédacteur	35	2	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 1° classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2°classe	35	2	2	0	0
Adjoint administratif	35	5	4	1	0
Adjoint administratif	28	1	1	0	0
Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	4	4	0	0
Agent de maîtrise	35	7	7	0	0
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	1	1	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	35	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 1°classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	4	4	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	16	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique	35	15	13	2	0
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	3	2	0	1
Adjoint d'animation principal 1°classe	35	9	8	1	0
Adjoint d'animation principal 1°classe	30	1	1	0	0

AR Prefecture
024-200040400-20230413-2023_88-DE
Reçu le 19/04/2023

Adjoint d'animation principal 1°classe	24	1	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2°classe	35	3	3	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation	35	13	13	0	0
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	2	2	0	0
Adjoint d'animation	31	1	0	1	0
Adjoint d'animation	30	4	3	1	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	23,37	1	0	1	0
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	3	3	0	0
Opérateur Territorial des activités physiques et sportives qualifié	35	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 1° classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 1° classe	31,5	1	1	0	0
ATSEM principal 2°classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 2°classe	27	1	1	0	0
AGENTS CONTRACTUELS					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2°classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Adjoint technique	20	1	1	0	0
Adjoint d'animation CDI	17	1	1	0	0

AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_88-DE
Reçu le 19/04/2023

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

A- tableau des effectifs est modifié tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2023 aux chapitres prévus à cet effet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 57
Votes contre :0
Abstentions :0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

La secrétaire de séance du 13 avril 2023
Yves Mahaud

Signé électroniquement le 18/04/2023 à 18:52
par Didier BAZINET

AR Prefecture

024-200040400-20230413-2023_88-DE
Reçu le 19/04/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC